

LE RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES

Agence du Numérique en Santé

1

Connaître l'offre de santé pour améliorer le parcours du patient/usager

Le répertoire opérationnel des ressources (ROR) est le référentiel de données qui décrit l'offre de santé sanitaire et médico-social sur le territoire national.

Grâce au ROR, les professionnels de santé accède à l'offre de santé disponible, information clé pour l'organisation d'une prise en charge efficace et adaptée du patient/usager tout au long de son parcours de santé. La description de l'offre contenue dans le ROR a vocation à alimenter des applications métiers.

La connaissance de l'offre de santé permet :

- de **réduire le temps** passé par les acteurs de santé à **rechercher la structure la plus adaptée** au besoin et à la localisation du patient/usager ;
- de **diminuer le risque de rupture dans la prise en charge** ;
- d'**améliorer la coordination entre acteurs du parcours de soins et du parcours de vie** en particulier pour les personnes âgées en perte d'autonomie et personnes en situation de handicap.



2 Une gestion décentralisée du ROR

Il existe deux solutions logicielles de gestion du répertoire opérationnel des ressources : **la solution ROR IESS et la solution ROR-IR.**

Chacune des 17 régions déploie et administre la solution logicielle qu'elle a choisie.

Les logiciels de description de l'offre de santé disposent à minima :

- d'une **fonction de recherche** permettant à un professionnel de santé de rechercher une offre dans sa région, dans les régions limitrophe ou sur le territoire national (recherche d'une offre rare) ;
- d'une **fonction de visualisation de la disponibilité en lits** (notamment lits chauds disponibles en services de soins intensifs ou de réanimation) ;
- d'un **web service permettant d'alimenter des applications métiers.**

Les ARS/GRADeS ont la responsabilité d'organiser le peuplement de l'offre de santé de leur territoire. Les structures de santé porteuses d'offre sont responsables de la description de leur offre dans la solution ROR régionale.



3 Un programme national piloté par le Ministère de la Santé

La **DGOS** a mis en place un **programme national ROR**, avec pour objectifs le pilotage du déploiement des solutions ROR régionales et la convergence des acteurs de santé sur une description normée de l'offre de santé.

De **nombreux acteurs régionaux** (agences régionales de santé, maîtrises d'ouvrages régionales, etc.) **et institutionnels** (délégation ministérielle du numérique en santé, direction générale de l'offre de soins, direction générale de la cohésion sociale, CNSA, CNAM, etc.) sont mobilisés sur le programme ROR. Leurs travaux ont permis de formaliser :

- un **modèle de description de l'offre de santé commun** à toutes les régions et qui permet l'homogénéité de description de l'offre des structures sanitaires, médico-sociales et de ville
- des **transactions génériques** qui permettent à toutes applications/logiciels métiers d'accéder aux solutions logicielles ROR de façon normalisée.

L'ANS est maître d'ouvrage opérationnel de ce programme et à ce titre pilote le programme, anime les projets, réalise des études, produit des documents de référence, gère les nomenclatures nationales de description de l'offre et met à disposition une plateforme de tests.

4 Le ROR, une définition unique de l'offre de santé

L'offre de santé se définit comme un ensemble de soins ou de services dispensés par une structure de santé (un établissement sanitaire, un établissement médico-social, une structure de ville).

Les structures sanitaires et médico-sociales décrites dans le ROR sont identifiées à partir du fichier de référence national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Les cabinets libéraux sont identifiés à partir du fichier de référence national des professionnels de santé (RPPS). Le ROR permet ensuite de décrire l'offre de santé de toutes les unités de la structure.

Quatre paramètres principaux permettent de décrire l'offre :

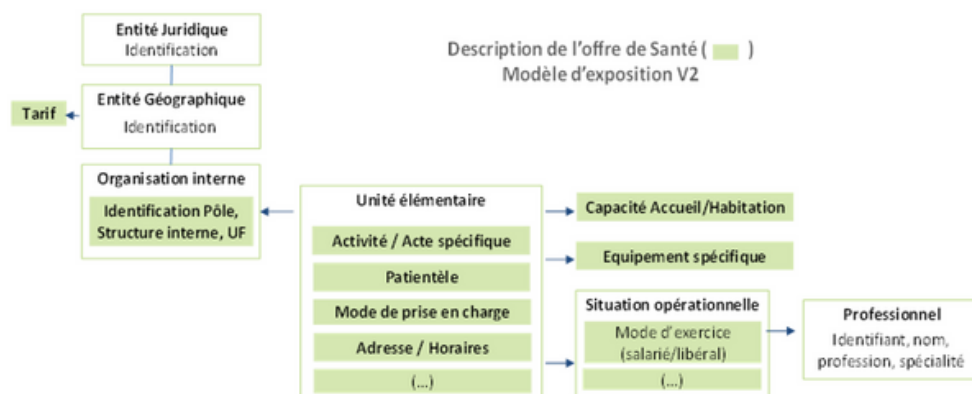
- **une ou plusieurs activités opérationnelles ou prestations délivrées dans le cadre du parcours de santé** (le libellé d'une activité fait référence à un ensemble d'actions de soin ou de services homogène) ;
- la **capacité d'accueil pour cette activité** ;
- des **équipements spécifiques pour réaliser les activités opérationnelles** (exemple : chambre à pression positive pour un service de grands brûlés) ;
- les **personnes ressources de l'unité** à contacter si besoin.

Les données descriptives de ces quatre composants au niveau régional sont alimentées par les acteurs locaux.

5 La nécessité d'un langage partagé et d'une structuration standard des données

Afin de permettre l'accès à l'offre de santé sur tout le territoire, les groupes d'experts métiers ont défini un modèle standard d'échange. Ce modèle structure la façon dont les applications métiers s'interfaçent avec les logiciels ROR.

Chaque logiciel ROR, quel que soit son paramétrage, doit être en capacité de servir l'information selon ce modèle standard. Ce modèle est appelé modèle d'exposition.



Les valeurs de certains champs du modèle d'exposition standard sont définies au niveau national : ces valeurs normées sont appelées nomenclatures. Ces nomenclatures permettent d'homogénéiser la description de l'offre sur le territoire. Par exemple, si l'on veut pouvoir rechercher les unités qui disposent d'un équipement précis, cet équipement doit avoir le même nom sur tout le territoire.

6 Des évolutions sont nécessaires pour améliorer le service rendu

Le positionnement du ROR en tant que référentiel unique de description d'offre s'est traduit ces trois dernières années par un élargissement de son périmètre et une consommation de ses données par un nombre croissant d'applications métiers, comme par exemple :

- **applications régionales d'aide à l'orientation** des personnes âgées en perte d'autonomie ou des personnes en situation de handicap ;
- **outils régionaux d'aide à la coordination** (outil de parcours patient porté par la région) ;
- **portail grand public santé.fr** (l'équipe Santé.fr réalise en amont un travail de vulgarisation de l'offre de santé pour la rendre lisible par le grand public) ;
- **outils pour les urgences et les SAMU.**



Dans ce contexte de sollicitation croissante, la nécessité d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs rend indispensable une évolution des logiciels et de leur architecture. Pour répondre à ce besoin, **il a été décidé collectivement de construire une solution logicielle ROR unique, avec un stockage centralisé des données** (base de données unique). Les régions garderont toutefois la possibilité de gérer des données complémentaires au modèle de données standard.

**Pour contacter l'équipe Programme ROR :
ans-ror@esante.gouv.fr**